

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-3004

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution de subventions pour la connaissance, l'inventaire, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône), à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA) et à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône pour 2012 - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012**Délibération n° 2012-3004**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Attribution de subventions pour la connaissance, l'inventaire, la valorisation, la communication à la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône), à la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA) et à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône pour 2012 - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, par délibération n° 2006-3763 du Conseil de communauté du 13 novembre 2006, un cadre d'intervention pour la préservation et l'entretien des espaces naturels, d'une part, et en faveur des agriculteurs, d'autre part. Dans ce cadre, la Communauté urbaine a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection des espèces et des milieux.

Par délibération n° 2011-2143 du 4 avril 2011, le Conseil de communauté a approuvé 2 conventions cadres 2011-2013 avec la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) et la Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône), et par délibération n° 2011-2125 du 4 avril 2011 avec la Fédération départementale des chasseurs du Rhône, pour la mise en œuvre de diverses actions de préservation des milieux et des espèces.

La Ligue de protection des oiseaux du Rhône (LPO Rhône)

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention partenariale triennale avec la LPO sont :

- suivi temporel des oiseaux communs sur le territoire de la Communauté urbaine,
- amélioration des connaissances et suivi des espèces,
- amélioration des connaissances, suivi et protection des habitats,
- valorisation, sensibilisation et diffusion de la connaissance.

Conformément à la convention-cadre, une convention à passer annuellement prévoit le programme annuel et le montant de la subvention versée au titre de l'année 2012.

Les actions prévues au titre de l'année 2012 concerneront :

- la mise en œuvre du suivi temporel des oiseaux communs sur le territoire de la Communauté urbaine dans la continuité des années précédentes,
- l'amélioration des connaissances et le suivi des espèces, en particulier pour l'effraie des Clochers, l'oedicnème criard, l'hirondelle des fenêtres, le martinet à ventre blanc, les amphibiens de la cressonnière de Vaise et de la parcelle cadastrée BO32 à Décines Charpieu, mais aussi la faune d'un quartier dit de cœur urbain, et les amphibiens sur la Commune de Lissieu,
- l'amélioration des connaissances, suivi et protection des habitats, en particulier les roselières et l'avifaune des roselières,
- la valorisation, la sensibilisation et la diffusion de la connaissance avec l'élaboration d'une synthèse des connaissances sur les zones humides en lien avec les projets d'urbanisation, et sur le secteur de la zone industrielle (ZI) Mi-plaine à proximité d'Eurexpo.

Le coût de ces actions est estimé à 47 969 €.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
suivi temporel des oiseaux communs	3 675	Communauté urbaine de Lyon	39 684
amélioration des connaissances et suivi des espèces	33 659	Région Rhône-Alpes	2 160
amélioration des connaissances, suivi et protection des habitats	4 430	Département du Rhône	6 125
valorisation, sensibilisation et diffusion de la connaissance	4 205		
Total	47 969	Total	47 969

Pour mémoire, la subvention accordée à la LPO (Centre ornithologique de Rhône-Alpes -CORA-) en 2011 était de 24 790 €.

Cette subvention a permis la réalisation d'actions de suivi de l'avifaune des roselières permettant de mieux connaître les espèces présentes, et par comparaison aux années précédentes, leur évolution. Elle a permis aussi la quantification du nombre de couples d'oedicnèmes criards présents sur le territoire. Enfin, comme toutes les années, la LPO a réalisé le suivi temporel des oiseaux communs. L'année 2011 confirme ainsi l'évolution des populations vers des espèces plus généralistes et moins particulières.

En 2012, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant de 39 684 €.

La Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention partenariale triennale avec la FRAPNA sont :

- le suivi des chiroptères sur le territoire de la Communauté urbaine,
- le suivi de l'entomofaune remarquable sur le territoire de la Communauté urbaine,
- le suivi, la protection et la gestion d'espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire sur le territoire de la Communauté urbaine,
- les connaissances de nouveaux territoires,
- la valorisation, formation, sensibilisation et diffusion de la connaissance.

Conformément à la convention-cadre 2011-2013, une convention à passer annuellement prévoit le programme annuel et le montant de la subvention versée au titre de l'année 2012.

Les actions prévues au titre de l'année 2012 concerneront :

- le suivi des chiroptères sur le territoire de la Communauté urbaine,
- le suivi de l'entomofaune remarquable sur le territoire de la Communauté urbaine : en particulier l'entomofaune (insectes) xylophage (bois vivant et/ou mort) et saproxylophage (bois mort) sur les arbres remarquables et sur les pelouses des Monts d'Or,
- le suivi, la protection et la gestion d'espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire sur le territoire de la Communauté urbaine, en particulier le castor, le blaireau et la cressonnière de Vaise,
- la valorisation, la formation, la sensibilisation et la diffusion de la connaissance avec l'édition d'un cahier nature culture présentant les hyménoptères, une synthèse sur les habitats aquatiques remarquables en lien avec la LPO, et sur le secteur de la ZI Mi-plaine à proximité d'Eurexpo.

Le coût de ces actions est estimé à 44 510 €.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes)	Montant (en €)
suivi des chiroptères	10 404	Communauté urbaine de Lyon	26 430
suivi de l'entomofaune remarquable	6 120	Ville de Lyon	3 500
suivi, protection et gestion d'espèces emblématiques, d'habitats, de sites et de la nature ordinaire	11 456	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA)	6 080
la valorisation, la formation, la sensibilisation et la diffusion de la connaissance	16 530	Région Rhône-Alpes	8 500
Total	44 510	Total	44 510

Pour mémoire, la subvention accordée à la FRAPNA en 2011 était de 34 000 €.

En 2011, la FRAPNA a initié un inventaire des espèces d'insectes présents dans les arbres remarquables de la Communauté urbaine. Elle a mené un inventaire de mise à jour des données sur le castor qui lui a permis de relever des traces de présence probable de la loutre sur le Rhône. Elle a procédé à une mise à jour des affiches sur la biodiversité qui ont été réédités à l'occasion des 40 ans de la FRAPNA et du salon Primevère de février 2011. Enfin, elle a finalisé le cahier nature sur les orchidées en vue de l'éditer.

En 2012, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant de 26 430 €.

La Fédération départementale des chasseurs du Rhône

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention cadre sont les suivants :

- améliorer les connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire, et en informer les acteurs gestionnaires du territoire, notamment, par la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité,
- accompagner les collectivités sur des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage afin de préserver et gérer les espaces naturels de la Communauté urbaine pour la sauvegarde du patrimoine naturel et des paysages,
- garantir le bon fonctionnement des écosystèmes par le maintien, voire l'amélioration d'un réseau viable et cohérent d'espaces naturels et agricoles à l'échelle de la Communauté urbaine,
- concilier et sécuriser les différents usages et la fréquentation au sein des espaces naturels et agricoles en participant, notamment, aux projets nature mis en oeuvre,
- participer à des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Conformément à la convention-cadre, une convention à passer annuellement prévoit le programme annuel et le montant de la subvention versée au titre de l'année 2012.

Les actions prévues au titre de l'année 2012 concernent :

- l'accompagnement des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage afin de préserver et gérer les espaces naturels de la Communauté urbaine pour la sauvegarde du patrimoine naturel, des paysages des cultures intermédiaires favorables à la biodiversité,
- l'amélioration des connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions, la faune sauvage à enjeu et son état sanitaire, à destination des acteurs gestionnaires du territoire, notamment par la mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité,
- la conciliation et la sécurisation des différents usages au sein des espaces naturels et agricoles en participant, notamment, aux projets nature mis en œuvre.

Le coût de ces actions est estimé à 15 000 €.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement des politiques ou des aménagements ayant une incidence sur les habitats naturels et la faune sauvage (18 jours)	8 437,50	Communauté urbaine de Lyon	12 000
amélioration des connaissances sur les habitats naturels et leurs évolutions (8 jours)	3 750,00	Fédération départementale des chasseurs du Rhône	3 000
conciliation et sécurisation des différents usages et de la fréquentation au sein des espaces naturels et agricoles (6 jours)	2 812,50		
Total	15 000	Total	15 000

Pour mémoire, la subvention accordée à la Fédération départementale des chasseurs du Rhône en 2011 était de 21 000 €.

En 2011, la Fédération des chasseurs du Rhône a mis en place une expérimentation de mise en place d'un couvert intermédiaire piège à nitrates composé d'un mélange de plantes mellifères favorable à la biodiversité et à la petite faune sauvage en partenariat avec une douzaine d'exploitations. De plus, elle a participé au suivi de la présence du blaireau et à la définition des passages à faune dans le cadre du programme du Grand Stade.

En 2012, il est proposé que la Communauté urbaine attribue une subvention d'un montant de 12 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 78 114 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation des milieux et des espèces pour 2012 réparti comme suit :

- 39 684 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux du Rhône,
- 26 430 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône,
- 12 000 € au profit de la Fédération départementale des chasseurs du Rhône,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Ligue de protection des oiseaux du Rhône, la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) du Rhône, la Fédération départementale des chasseurs du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 833 - opération n° OP27O2005, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 48 068 € en 2012,
- 30 046 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.